



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 017

Séance du 26 février 2026

DEMANDE DE FINANCEMENT

POUR UN POSTE DE CHEF DE PROJET

ECOSYSTEME « TAPISSERIE-TAPIS-DESIGN ET MATIERES TEXTILES »

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 19 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Philippe ESTERELLAS, Didier TERNAT.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Contexte :

Sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'est constitué progressivement un écosystème « tapisserie – tapis – design et matières textiles » essentiellement localisé à Aubusson et Felletin, qui regroupe aujourd'hui une quarantaine d'entreprises de tailles et d'activités différentes, toutes rassemblées autour de savoir-faire remarquables.

Cet écosystème représente ainsi une configuration unique dans laquelle sont rassemblés, sur un même territoire, tous les métiers et toutes les expertises concourant à la réalisation de produits d'excellence et de tradition que sont la tapisserie et le tapis d'Aubusson, consacrés par deux indications géographiques.

Outre les acteurs économiques proprement dits, l'écosystème est également animé par les acteurs institutionnels, consulaires et associatifs que sont notamment l'Etat, la région Nouvelle Aquitaine, le département de la Creuse, la Cité internationale de la Tapisserie, la CCI et Lainamac.



La situation spécifique de la manufacture Robert Four, à la recherche d'un repreneur, a démontré l'attractivité de cet écosystème (et de ses IG), en suscitant l'intérêt de plusieurs entreprises extérieures qui se sont portées candidates à sa reprise.

Cette attractivité économique, la dynamique enclenchée par l'écosystème et ses potentialités de développement ont retenu l'attention de l'Etat via le commissariat Massif Central. Ce dernier a fait part, sous réserve des disponibilités budgétaires, de son intérêt pour la sollicitation que serait une demande de subvention en vue de doter l'écosystème d'une ressource humaine dédiée, via un soutien au financement d'un poste de chef de projet.

Objet de la demande :

En application de l'article L 332-24 du code de la fonction publique, les collectivités locales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Il revient à l'assemblée délibérante d'autoriser un tel contrat, dit contrat de projet, conclu pour une période minimale d'un an et pour une durée maximale de six ans.

Par ailleurs, en termes d'opportunité, il est préférable, dans le cadre de la convention interrégionale de Massif central, que le poste de chef de projet soit porté par une collectivité locale.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil communautaire du 26 février de décider de recruter, par contrat de projet, un chef de projet écosystème « tapisserie – tapis – design et matières textiles ».

Dans le même temps, il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Éléments d'appréciation :

Constitué de façon informelle, l'écosystème « tapisserie – tapis – design et matières textiles » demande à connaître une étape supplémentaire de développement en matière de :

- **développement économique, d'installation d'entreprises sur le territoire communautaire et de création d'emplois** : prospection d'entreprises et porteurs de projet exogènes ; stratégie d'accueil des entreprises et porteurs de projet candidats à l'installation ; accompagnement aux démarches ; etc.
- **visibilité, d'animation, de coordination et de promotion** : renforcement de la stratégie d'attractivité de l'écosystème, notamment à travers le positionnement de la Villa Chateaufavier comme lieu de référence et d'excellence pour l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projet art tissé / design textile ; coordination des dynamiques des acteurs publics et privés ; développement d'outils de valorisation ; mobilisation de financements publics nationaux et européens ; etc.

- **accompagnement des entreprises existantes et développement de services rendus aux acteurs de l'écosystème** : structuration de l'attractivité territoriale ; problématiques RSE et environnementales ; formations et accompagnement au développement de projet au sein de la Villa Chateaufavier et sa manufacture de proximité (label national) ; achats groupés ; etc.

Sans que cette description soit exhaustive, telles seraient les missions du chef de projet de l'écosystème « tapisserie – tapis – design et matières textiles ».

Pour les mettre en œuvre, les candidats au poste devront démontrer une très bonne connaissance du monde de l'entreprise, des capacités de conduite de projet, d'anticipation et de veille économique et réglementaire, des capacités d'animation, une aptitude à traduire des objectifs en plan d'actions opérationnelles et un attachement fort au développement territorial.

Par ailleurs, l'intérêt manifesté par le Massif Central, sous réserve des disponibilités budgétaires, doit être confirmé par la notification du soutien financier annoncé sur deux ans et détaillé ci-dessous. Aucune démarche visant au recrutement du chef de projet ne sera engagée avant que le soutien de l'Etat ne soit devenu certain. Dans le même esprit, il est proposé que la durée du contrat de projet suive celle du financement de l'Etat.

Eléments financiers :

Le soutien attendu du Massif Central est de 80 % d'une assiette maximale de dépenses établie au taux horaire de 36,92 €/heure appliqué à un volume horaire de 1 488 heures annuelles, à laquelle s'ajoute 15% de frais indirects.

Détail du calcul :

- $36,92 \times 1488 = 54\,936 \text{ €}$
- 15 % de frais indirects :
 $54\,936 \times 15\% = 8\,240 \text{ €}$
- Assiette maximale des dépenses :
 $54\,936 \text{ €} + 8\,240 \text{ €} = 63\,176 \text{ €}$

Le soutien maximal du Massif Central se monte donc à 80 % de 63 176 €, soit 50 541 € par an. Le dispositif de soutien se déploie sur deux années, soit un soutien global attendu de 101 082 €.

Plan de financement annuel :

Dépenses		Recettes	
Salaires :	54 936 €	Massif Central	50 541 €
Frais indirects	8 240 €	Creuse Grand Sud	12 635 €
TOTAL	63 176 €	TOTAL	63 176 €

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer auprès du Commissariat Massif central le dossier de demande de financement pour le recrutement d'un agent contractuel en qualité de chef de projet de l'écosystème « tapisserie – tapis – design et matières textiles » tel que décrit ci-dessus et conformément au plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la demande de financement correspondante ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

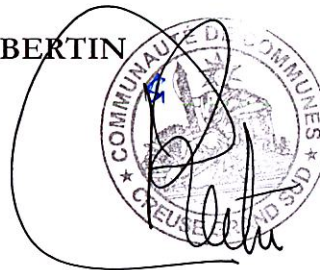
Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_B_017-